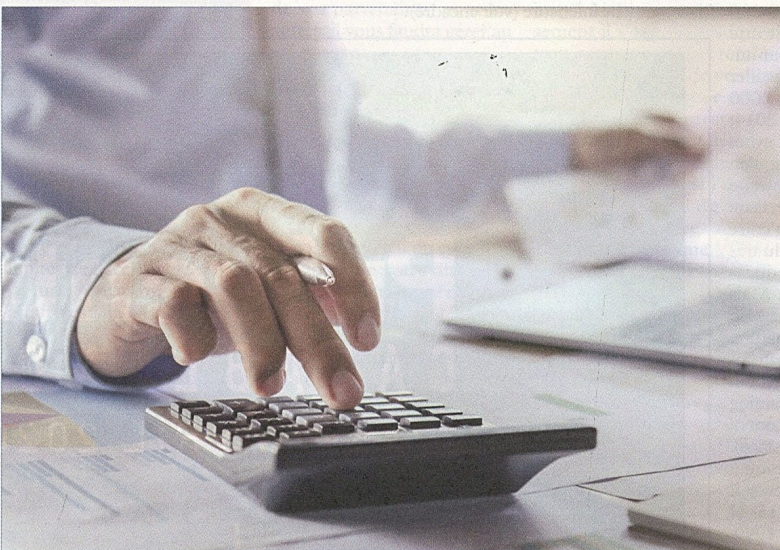


Bilans 2019 : de légers signes d'amélioration des finances des entreprises ?

- Légère consolidation des assises financières, chiffres d'affaires en baisse, marges réduites dans plusieurs secteurs, et beaucoup d'opérations sur le capital... ■ Le besoin en fonds de roulement augmente à un rythme supérieur à celui du chiffre d'affaires sur fond d'allongement des délais de paiement.
- Les bilans financiers de plus en plus crédibles grâce à la certification de l'Administration fiscale.

Les états de synthèse de 2019 laissent entrevoir quelques signes d'amélioration par rapport à 2018. C'est du moins ce que rapportent des banquiers, des experts comptables et des responsables de cabinets d'audit. Ils basent leur jugement sur la première vague de bilans déposés auprès des banques, consultés par les équipes des cabinets lors de leurs missions, et ceux entre les mains des auditeurs, à l'occasion des arrêtés de comptes de 2019. D'après un directeur de succursale, entreprise d'une banque française, les situations financières remises laissent apparaître dans l'ensemble une petite amélioration des assises financières. Toutefois, une majorité d'entreprises clientes continuent de communiquer des bilans déficitaires. A noter que plus de 75% des entreprises, notamment des TPME, déclarent à l'Administration fiscale des résultats nuls ou négatifs.

Un responsable d'agence chez une autre banque dit ne pas relever des faits majeurs sur les bilans qui lui ont parvenu depuis le début de l'année. Il rapporte, néanmoins, que le chiffre d'affaires d'une



grande partie de ses clients a enregistré une baisse remarquable. Chose qui a obligé le comité de crédit à réduire la voilure des concours bancaires accordés à ces clients, notamment les facilités de caisse et une partie des crédits par signature (notamment les cautions de marchés et les lignes de financement à l'international). A noter que les banques invitent

leurs clients corporate dès novembre et décembre à leur communiquer les états de synthèse (provisoires déjà) pour réactualiser les dossiers de crédit et décider du sort à réserver aux différentes lignes octroyées. Selon la qualité des indicateurs financiers de leurs clients et la pertinence économique, ces dernières sont revues à la hausse, reconduites, réduites, ou carrément supprimées.

D'après un senior manager chez un cabinet des big four, les bilans des entreprises, dans la majorité des PME structurées auditées au titre de 2019, laissent apparaître des assises financières consolidées dans l'ensemble. Plusieurs opérations de reconstitution de capital par des augmentations, puis des réductions pour éponger des pertes (opérations accordées), des augmentations de capital par injection d'argent frais, et autres montages ont eu lieu. Cela dit, il relève que les résultats ont subi des baisses parfois drastiques dénotant d'un contexte économique encore peu clément et

capacités bénéficiaires.

Pour un patron de fiduciaire, dont la majorité du portefeuille est constituée de PME familiales, les bilans de 2019 continuent de faire traîner un grand souci des petites structures : le financement de l'exploitation. Dans un contexte d'allongement sans précédent des délais de paiement (plus de 250 jours en moyenne pour les TPE en 2019), le besoin en fonds de roulement augmente, au fil des ans, à un rythme supérieur à celui du chiffre d'affaires. Les différentes composantes du BFR sont en hausse : les délais clients, fournisseurs et stocks.

Cela dit, les bilans comptables des entreprises posent dans une large mesure encore la problématique de leur sincérité (si, vraiment, ils reflètent l'image fidèle de la structure). L'examen des bilans déposés au fisc et au tribunal font apparaître de grandes incohérences. D'ailleurs, les banquiers et les comptables soulèvent ce point depuis des années ! Pour eux, l'entreprise a autant de bilans que de partenaires. Pour le fisc, les déclarations minorent le chiffre d'affaires et majorent les postes de charges, alors que le dépôt auprès du tribunal répond à une autre logique, celle de montrer l'entreprise sous son meilleur jour pour la communauté des parties prenantes et des investisseurs et partenaires potentiels. Face à ce constat, les comités de crédit de l'ensemble des banques ont commencé à exiger des liasses fiscales certifiées par le cachet de l'Administration fiscale sur les quatre premières pages. Cette exigence est en train de faire évoluer les choses : les bilans financiers des entreprises sont en train de regagner la crédibilité qui leur faisait défaut depuis des décennies ! ■

NAOUFEL DARIF

100 000 contribuables manquent à l'appel !

Passés les arrêtés de comptes financiers, c'est la période pour les entreprises, toutes natures juridiques confondues, de penser au dépôt de leurs bilans définitifs auprès du tribunal de commerce. Or, à ce jour, le réflexe n'existe pas, selon les dernières données disponibles, depuis 2013, en rapprochant les chiffres de la DGI de ceux du Registre national du commerce, en moyenne 100 000 contribuables manquent à l'appel. Dit autrement, 40% de la population fiscale ne respecte pas le devoir de communication, un des principaux garants d'un environnement sain pour les affaires, et, surtout, une formalité exigée par la loi. La loi sur la SNC, la SCS, la SCA, la SARL et la loi sur la SA du 21 janvier 2016 prévoient une amende de 10 000 à 50 000 DH en cas de non-dépôt auprès du tribunal ■

POUR LE FISC, LES DÉCLARATIONS MINORENT LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET MAJORENT LES POSTES DE CHARGES, ALORS QUE LE DÉPÔT AUPRÈS DU TRIBUNAL RÉPOND À UNE AUTRE LOGIQUE, CELLE DE MONTRER L'ENTREPRISE SOUS SON MEILLEUR JOUR POUR LA COMMUNAUTÉ DES PARTIES PRENANTES ET DES INVESTISSEURS ET PARTENAIRES POTENTIELS

d'effritement de marges qui se poursuit depuis quelques années déjà. De plus en plus d'entreprises remettent des états financiers marqués par de lourdes actions de redressement fiscal plombant leurs